

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 26 juin 2015
(convocation du 19 juin 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine
M. LAMAISON Serge à Mme KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

EXCUSE :

M. COLOMBIER Jacques
LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux Métropole - Financement du plan d'actions 2015 de Bordeaux
Aquitaine Pionnières - Subvention - Autorisation - Convention**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Bordeaux Aquitaine Pionnières est affiliée à la fédération Pionnières créée en 2008. La fédération Pionnières regroupe à ce jour 14 incubateurs en France et 4 à l'étranger (2 au Maroc, 1 au Luxembourg et 1 en Belgique), elle a pour mission de coordonner l'action des différents incubateurs Pionnières et de poursuivre le déploiement des incubateurs en France et à l'étranger en menant des actions de communication sur les pratiques et de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. La fédération a d'ores et déjà réalisé des résultats significatifs avec plus de 3 300 contacts, plus de 1 400 créatrices ont été reçues pour un premier entretien, 460 créatrices accompagnées avant la création d'entreprise, au total 300 sociétés créées soit plus de 670 emplois créés et un taux de pérennisation à 5 ans de 85 %. Des créatrices « Pionnières » ont été lauréates de prix divers garantissant leur potentiel économique et la pertinence de leur offre.

Les deux premières années d'activité ont montré que l'offre de Bordeaux Aquitaine Pionnières répondait à un réel besoin des porteuses de projets sur le territoire de Bordeaux Métropole. Depuis 6 ans que les incubateurs au féminin existent en France et à l'international, les résultats ont prouvé que les créatrices accompagnées de façon spécifique arrivent plus facilement à lever les freins rencontrés sur le projet au démarrage de l'activité.

Présentation de l'Incubateur

Bordeaux Aquitaine Pionnières est un incubateur qui présente les caractéristiques suivantes :

- il s'adresse à des femmes en raison du faible taux d'entreprises créées par des femmes (30 %), du peu de créatrices dans les incubateurs existants, des stéréotypes persistants quant à la capacité des femmes à mener à bien des projets entrepreneuriaux ambitieux. Face au constat de ces différents freins, l'incubateur propose des solutions appropriées,
- il accompagne des porteuses de projet qui veulent créer une activité dans le secteur des services, dans la mesure où c'est le secteur d'activité où les femmes créent en priorité et qui propose encore un nombre important de demandes non satisfaites,

- ces projets doivent avoir un aspect innovant au sens large d'innovation de services, à la fois technologique, social et sociétal, et un potentiel économique : la créatrice a l'ambition de créer plusieurs emplois dès les premières années d'exercice.

Sa mission est de proposer une offre complète d'aide à la création d'entreprise qui comprend :

- un principe de sélection bien identifié : la porteuse de projet dépose sa demande d'accompagnement sur le site internet de l'incubateur ou contacte la structure par téléphone. Après vérification des critères de sélection (projet suffisamment avancé permettant de mettre en avant le caractère différenciant du projet, plutôt dans le secteur des services et avec un potentiel d'emplois) la future créatrice est reçue pour un entretien individuel et gratuit afin de présenter plus en détail son projet qui sera ensuite validé en réunion d'équipe. Les demandes non acceptées sont orientées vers les autres structures partenaires,
- un accompagnement personnalisé en 2 temps, en suivant une méthodologie innovante certifiée (NF EN ISO 9001/2008) :
 - du projet à la création de la société (pré incubation) sous forme de 7 rendez-vous individuels avec la responsable de l'accompagnement qui suivra la créatrice tout au long de son parcours et des spécialistes qui permettront de valider les différentes étapes de la création : étude de marché, présentation de l'offre, choix du statut juridique, business model et business plan,
 - de la création à la consolidation de la société, durant la première année d'activité (incubation) sous forme de rendez-vous mensuels et de liens réguliers par internet ou téléphone,
- un hébergement pour les créatrices dont le projet a été validé par un comité ad hoc composé de personnalités extérieures, dans des bureaux équipés (connexion internet, téléphonie, photocopieuse, scanner, mobilier), avec salle de réunion et espace de rencontres,
- des ateliers collectifs animés par des experts sur les principaux thèmes de la création d'entreprise, en particulier tout ce qui touche au financement, aux questions juridiques, au numérique,
- des rencontres entre créatrices accompagnées et avec des réseaux identifiés comme pertinents pour le développement des sociétés pionnières : petits déjeuners et déjeuners créatrices, soirées networking, rencontres du groupe d'experts,
- une communication par le biais du site internet, des réseaux sociaux, d'une plateforme collaborative et de documents de présentation de l'association, d'un annuaire des créatrices,
- des services d'aide à la conciliation des vies professionnelle et personnelle afin de permettre aux créatrices de se concentrer au maximum sur leur projet (conciergerie d'entreprise par exemple),
- un suivi des créatrices qui quittent l'incubateur sous forme de rendez-vous ponctuels, sur les thèmes liés au développement des sociétés (management, démarches commerciales, recherche de fonds...) ; il leur est également proposé d'adhérer au club des pionnières afin de garder un lien entre elles et de bénéficier de l'effet réseau.

Pour réaliser cette mission, Bordeaux Aquitaine Pionnières dispose d'une équipe opérationnelle :

Elle regroupe 60 adhérents, 12 bénévoles, des stagiaires en communication à temps plein durant l'été et 2 jours par semaine le reste de l'année, 8 consultants extérieurs sur l'accompagnement, et 3 salariés - 3 équivalent temps plein : directrice, assistante, coordinatrice de la pépinière Le Campement.

Bilan 2014 de l'action de Bordeaux Aquitaine Pionnières

Le résultat du plan d'actions 2014 de Bordeaux Aquitaine Pionnières fait état des chiffres suivants :

- 120 demandes d'accompagnement ont été faites auprès de la structure en 2014,
- cela a débouché sur 41 premiers entretiens avec les créatrices d'entreprise,
- 15 nouvelles créatrices ont été accompagnées en démarche de pré-incubation,
- 7 nouvelles sociétés ont été incubées.

Les tendances remarquées en 2014 sur l'incubateur au féminin de l'association sont les suivantes :

- il y a eu un faible nombre de demandes d'accompagnement en début d'année 2014, mais une importante accélération de celles-ci après l'été pour atteindre au final 160 contacts pris avec des porteuses de projet,
- les chiffres de l'accompagnement par la structure sont à peu près constants depuis 2013 : il y a eu en 2014 moins de démarches en pré-accompagnement vers l'incubation par rapport à 2013 (- 25 à -30%), mais au final autant de sociétés incubées créées par des pionnières,
- une vingtaine d'ateliers collectifs sur différentes thématiques et étapes de la création d'entreprise au féminin ont été réalisés en 2014,
- des petits déjeuners mensuels ont été organisés avec les porteuses de projet et ont été très suivis, avec une ouverture plus large faite vers les prospects et sur des thèmes plus particuliers de la création d'entreprise.

Par ailleurs, Bordeaux Aquitaine Pionnières a réalisé en 2014 une refonte importante et une mise à jour de son site Internet avec de nouvelles actualités et pour une meilleure utilisation par les nouvelles créatrices. Elle a également actualisé ses supports de communication et a proposé l'animation de communautés virtuelles ; « les pionnières de Bordeaux » et « Coworkers, pionnières et experts ».

Enfin, Bordeaux Aquitaine Pionnières a participé à plusieurs évènements dans l'année 2014 pour valoriser son offre d'incubation : la Nuit des réseaux en février, le Pionnières's day en mars, le salon de l'entreprise Aquitaine en avril, le salon Innovaday en juin, ou encore le forum L Connect « Mixité et performance » en décembre.

Plan d'actions de Bordeaux Aquitaine Pionnières en 2015

La structure poursuivra ses actions de communication en participant notamment aux nombreux forums / salons de l'emploi, de la création d'entreprise et de l'innovation ayant lieu à Bordeaux.

Plusieurs partenariats pédagogiques sont également en cours afin de multiplier les interventions de sensibilisation à la création d'entreprise dans les universités et les grandes écoles. La présence sur les réseaux sociaux, en plus du site internet, permettra également de diffuser plus largement l'information sur la structure.

Bordeaux Aquitaine Pionnières s'appuie également sur les structures existantes d'aide à la création d'entreprise qui interviennent de façon complémentaire à leur offre et sur les réseaux économiques actifs à Bordeaux.

La structure a intégré en fin d'année 2012 l'écosystème Darwin à Bordeaux. Après presque 3 ans dans ce nouvel emplacement, la structure perçoit tous les avantages d'être située dans un lieu où la collaboration économique est réelle et l'innovation sociale une volonté. Les créatrices accompagnées et hébergées par les Pionnières, bénéficient pleinement de cet emplacement stratégique.

En 2015, Bordeaux Aquitaine Pionnières prévoit d'accompagner 20 à 25 créatrices en pré incubation et envisage pour atteindre ce but :

- d'améliorer la recherche de compétences répondant aux propositions d'emploi des créatrices, en multipliant les interventions de sensibilisation à la création d'entreprise en particulier dans les universités et les grandes écoles, en lien avec Entrepreneuriat Campus Aquitaine et 100 000 entrepreneurs, de programmer des ateliers d'émergence « de l'idée au projet » pour élargir la cible des créatrices,
- d'organiser une trentaine d'ateliers collectifs sur les principaux thèmes de la création d'entreprise : motivations, freins et compétences entrepreneuriales, le modèle économique, la connaissance de son marché, les démarches commerciales, la gestion financière, les aspects juridiques de la création,
- d'organiser 5 comités de validation,
- d'héberger 7 nouvelles sociétés en incubation, de continuer à accompagner 3 à 5 créatrices en incubation non hébergées,
- de continuer à proposer quelques postes de co-working.

Budget prévisionnel 2015 de Bordeaux Aquitaine Pionnières

L'association Bordeaux Aquitaine Pionnières a sollicité Bordeaux Métropole pour un partenariat financier à hauteur de 16 800 € en 2015 pour un budget de fonctionnement de 227 350 € toutes taxes comprises (TTC), au regard de l'application du règlement d'intervention adopté par délibération n° 2012/0326 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012, dont la partie relative à la participation financière de la Métropole au fonctionnement des couveuses et incubateurs d'entreprises.

La participation financière métropolitaine de 16 800 € en 2015 (7,4% du budget prévisionnel 2015) est en baisse de 5% par rapport à la subvention accordée en 2014 (17 700 € pour un budget prévisionnel de 203 660 €, soit 8,7% du budget prévisionnel 2014).

Le budget prévisionnel ci-après retrace le détail du montant des dépenses subventionnables de 227 350 € TTC sur lequel Bordeaux Métropole entend participer à hauteur de 16 800 € en 2015 :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	%
Achats (prestations, fournitures)	1 600	Ventes et prestations	42 100	18,5%
Services extérieurs (conciergerie, locations, assurances, documentation, formation)	42 950	Dotation Groupe Evolution	55 700	24,5%
Autres services extérieurs (honoraires d'accompagnement et de formation, publicité, frais de réception, déplacements et missions, frais postaux et télécoms, frais bancaires)	48 200	Cotisations fédération	2 500	1,1%
Impôts et taxes	450	Subventions d'exploitation		
Charges de personnel	128 650	Région	11 250	4,9%
Adhésions fédération, Darwin	4 500	Etat	3 000	1,3%
Dotation aux amortissements	1 000	Commune de Bordeaux	22 750	10%
		Bordeaux Métropole	16 800	7,4%
		Erasmus	1 385	0,6%
		Fonds européens	11 615	5,1%
		Agence service paiement	12 750	5,6%
		Caisse des dépôts	12 000	5,3%
		Fonds d'Assurance ·Formation Ingénierie Études Conseils	4 500	1,9 %
		Fondations	10 000	4,4%
		Entreprises	15 000	6,6%
		Fédération « Pionnières »	4 000	1,7%
		Autres produits de gestion	2 000	0,9%
TOTAL (en €)	227 350	TOTAL (en €)	227 350	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales,

VU le règlement d'intervention à vocation économique adopté par délibération n° 2012/0326 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012, relatif aux outils d'aide à la création d'entreprise,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien de Bordeaux Métropole à cette structure contribue au développement économique de la Métropole en favorisant la création d'entreprises à fort potentiel d'innovation et la valorisation de l'entrepreneuriat féminin, et participe à l'attractivité du territoire en développant des services inédits.

DECIDE

Article 1 : une subvention d'un montant de 16 800 € est attribuée à l'association Bordeaux Aquitaine Pionnières pour le programme d'actions de l'incubateur au féminin en 2015.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention métropolitaine.

Article 3 : la dépense afférente à cette subvention sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 90, CDR BD00, Code opération 05P102O001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2015

Mme. CHRISTINE BOST